

# **SICAV L'INVESTISSEUR**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**

**FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

## ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 350 624 dinars, un actif net de 1 329 821 dinars et un résultat bénéficiaire de la période de 37 639 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## ***Étendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

## ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphe d'observation :***

Nous attirons l'attention sur la Note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV L'INVESTISSEUR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 386 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point

***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 80,24% de l'actif total au 31 décembre 2016. Cette proportion est en dépassement du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 03 février 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**Fethi NEJI**

**BILAN**  
**Au 31 décembre 2016**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>1 083 793</b>	<b>1 021 258</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	619 353	649 517
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	464 440	371 741
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>266 831</b>	<b>254 538</b>
a - Placement monétaires	4-4	202 811	204 983
b - Disponibilités	4-5	64 021	49 556
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	4-6	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 350 624</b>	<b>1 275 796</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	4-7	20 512	19 760
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-8	291	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 803</b>	<b>19 760</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	4-9	1 284 631	1 217 114
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>45 190</b>	<b>38 922</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	10	3
b - Sommes distribuables de la période		45 180	38 919
<b>ACTIF NET</b>	4-11	<b>1 329 821</b>	<b>1 256 036</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 350 624</b>	<b>1 275 796</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 décembre 2016**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	Notes	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		5 476	49 093	5 147	41 380
a - Dividendes	5-1	360	29 277	-	24 962
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	5 116	19 816	5 147	16 418
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	5-3	3 859	9 040	2 730	10 765
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>9 335</b>	<b>58 133</b>	<b>7 877</b>	<b>52 144</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	5-4	- 3 302	- 12 983	- 3 114	- 13 196
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>6 033</b>	<b>45 150</b>	<b>4 763</b>	<b>38 948</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>		-	-	-	- 24
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 033</b>	<b>45 150</b>	<b>4 763</b>	<b>38 925</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	5-5	-	30	-	- 5
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>6 033</b>	<b>45 180</b>	<b>4 763</b>	<b>38 919</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	- 30	-	5
* Variation des +/- values potentielles sur titres		73 013	117 825	118 383	- 48 378
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 41 264	- 54 466	- 108 900	- 112 790
* Frais de négociation de titres		- 143	- 717	- 463	- 1 227
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>37 639</b>	<b>107 792</b>	<b>13 782</b>	<b>-123 471</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31 décembre 2016**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>				
a - Résultat d'exploitation	6 033	45 150	4 763	38 925
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	73 013	117 825	118 383	- 48 378
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 41 264	- 54 466	- 108 900	- 112 790
d - Frais de négociation de titres	- 143	- 717	- 463	- 1 227
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	- 38 913	-	- 46 302
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>				
a - Souscriptions	-	4 906	-	6 571
* Capital	-	4 679	-	6 818
* Régularisation des sommes non distrib.	-	197	-	- 290
* Régularisations des sommes distrib.	-	30	-	43
b - Rachats	-	-	-	- 8 046
* Capital	-	-	-	- 8 333
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	335
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	- 48
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>37 639</b>	<b>73 785</b>	<b>13 782</b>	<b>- 171 249</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	1 292 182	1 256 036	1 242 254	1 427 285
b - En fin de période	1 329 821	1 329 821	1 256 036	1 256 036
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	18 279	18 209	18 209	18 229
b - En fin de période	18 279	18 279	18 209	18 209
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>72,751</b>	<b>72,751</b>	<b>68,978</b>	<b>68,978</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,91%</b>	<b>8,57%</b>	<b>1,11%</b>	<b>-8,66%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**AU 31 DECEMBRE 2016**

### **NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE**

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

### **NOTE 2 : OBJET**

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

#### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

#### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

En principe, les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donnée, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base du coût d'acquisition.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

### **3-5 : Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

### NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

#### NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

##### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2016 un montant net de 1 083 793 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif
<b>Actions</b>		<b>628 911</b>		<b>554 572</b>	<b>41,06%</b>
ADWYA	1 692	10 978	6.280	10 626	0,79%
ARTES	10 491	80 341	7.909	82 973	6,14%
ASSAD	2 173	16 931	6.085	13 223	0,98%
BTE ADP	1 250	37 080	15.500	19 375	1,43%
CAR CEMENT	21 375	54 467	2.048	43 776	3,24%
CIL	485	6 148	15.000	7 275	0,54%
NEW BODY LINE	486	3 212	6.787	3 298	0,24%
SFBT	1 312	26 454	18.981	24 903	1,84%
SIAME	12 000	29 520	2.397	28 764	2,13%
SIPHAT	610	14 136	7.050	4 301	0,32%
SOMOCER	7 440	18 615	1.477	10 989	0,81%
SOPAT	6 000	8 100	1.204	7 224	0,53%
SOTEMAIL	2 385	6 917	2.310	5 509	0,41%
SOTRAPIL	1 720	40 737	8.791	15 121	1,12%
SOTUVER	13 600	61 196	3.764	51 190	3,79%
SPDIT	4 000	44 800	8.979	35 916	2,66%
TPR	11 377	32 266	2.830	32 197	2,38%
TUNIS RE	4 800	44 366	8.396	40 301	2,98%
WIFACK BANK	15 995	92 648	7.353	117 611	8,71%
<b>Obligations</b>		<b>453 310</b>		<b>464 440</b>	<b>34,39%</b>
ATL 2013-1	1 000	80 000		83 017	6,15%
BNA 2009 SUB	1 000	53 310		55 001	4,07%
CIL 2016/2	1 200	120 000		120 315	8,91%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		100 625	7,45%
TL 2013-2 B	1 000	100 000		105 482	7,81%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>63 487</b>		<b>64 779</b>	<b>4,80%</b>
SICAV L'EPARGNANT	629	63 487	102.987	64 779	4,80%
<b>Droits</b>		<b>2</b>		<b>2</b>	<b>0,00%</b>
TPR DA 1/9	7	2	0.280	2	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 145 710</b>		<b>1 083 793</b>	<b>80,24%</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 619 353 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Actions et droits rattachés	628 913	780 339
Différence d'estimation sur actions	-74 339	-191 420
Actions SICAV	63 487	60 049
Différence d'estimation sur actions SICAV	1 292	549
<b>Total</b>	<b>619 353</b>	<b>649 517</b>

#### 4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/12/2016, un montant de 464 440 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Obligations	453 310	359 980
Intérêts courus	10 814	11 761
Intérêts intercalaires courus sur obligations	316	-
<b>Total</b>	<b>464 440</b>	<b>371 741</b>

#### 4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 202 811 Dinars au 31/12/2016. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
BTCT	-	-
intérêts précomptés /BTCT	-	-
Intérêts courus/BTCT	-	-
Compte à terme	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	2 811	4 983
<b>Total</b>	<b>202 811</b>	<b>204 983</b>

#### 4-5 : Disponibilités

Au 31/12/2016, les disponibilités constituées d'avoirs en banque et de sommes à l'encaissement, s'élèvent à 64 021 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs en Banque	64 021	49 556
Sommes à l'encaissement	-	-
<b>Total</b>	<b>64 021</b>	<b>49 556</b>

#### 4-6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse un solde nul au 31/12/2016. Ce solde est aussi nul à la clôture de l'exercice précédent.

#### 4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2016 à 20 512 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	2 302	3 059
Commission réseau	17 147	15 849
Commission dépositaire	1 063	852
<b>Total</b>	<b>20 512</b>	<b>19 760</b>

#### 4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2016 à 291 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	0
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>0</b>

#### 4-9 : Capital

Au 31/12/2016, le capital a atteint un niveau de 1 284 631 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 5,5 % par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2015. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	1 410 552	1 412 067
Souscriptions	4 679	6 818
Rachats	-	-8 333
Frais de négociation de titres	-717	-1 227
Variation d'estimation / actions	-74 339	-191 420
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 292	549
Plus value/ actions	11 621	15 648
Moins value/ actions	-67 296	-129 775
Plus value/Titres OPCVM	1 210	1 390
Moins value/ Titres OPCVM	-	-53
+/- val/report /Titres OPCVM	-549	-390
+/- val/report actions	191 420	142 883
+/- val/report obligation	-	-
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 477 873</b>	<b>1 248 157</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-193 438	-31 088
Régul des sommes non distribuables (souscription)	197	-290
Régul des sommes non distribuables (rachats)	-	335
<b>Sous-total 2</b>	<b>-193 242</b>	<b>-31 043</b>
<b>Capital</b>	<b>1 284 631</b>	<b>1 217 114</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2016, se détaillent ainsi:

**Capital au 30-09-2016**

Montant	1 253 025
Nombre de titres	18 279
Nombre d'actionnaires	42

**Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

**Rachats effectués**

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

**Autres mouvements**

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	73 013
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-41 264
Frais de négociation de titres	-143
Régularisation des sommes non distribuables	-

**Capital au 31-12-2016**

Montant	1 284 631
Nombre de titres	18 279
Nombre d'actionnaires	42

**4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2016, à 10 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Report à nouveau sur arrondis de coupons	10	3
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

#### 4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2016, à 1 329 821 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2015 de 5,9 %.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Capital	1 284 631	1 217 114
Sommes distribuables	45 190	38 922
<b>Total</b>	<b>1 329 821</b>	<b>1 256 036</b>

#### NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Dividendes

Courant le quatrième trimestre 2016, les dividendes encaissés se sont élevés à 360 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des actions	360	29 277	-	24 468
Revenus des Titres OPCVM	-	-	-	494
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>29 277</b>	<b>-</b>	<b>24 962</b>

##### 5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2016, un montant de 5 116 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	-1 536	10 814	4 175	11 761
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-11 761	-	-11 816
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	6 336	20 447	1 232	16 472
Intérêts intercalaires (Potentiel)	316	316	-260	-
<b>Total</b>	<b>5 116</b>	<b>19 816</b>	<b>5 147</b>	<b>16 418</b>

### 5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 859 Dinars au titre du quatrième trimestre 2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-	-	-575	-
Revenus bons de trésor (Report)	-	-	-	-516
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	750	1 678
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 721	2 811	2 327	4 983
Revenus compte à terme (Report)	-	-4 983	-	-5 572
Revenus compte à terme échus	-	9 611	-	9 370
Intérêts sur comptes de dépôts	1 138	1 601	228	822
<b>Total</b>	<b>3 859</b>	<b>9 040</b>	<b>2 730</b>	<b>10 765</b>

### 5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2016, un montant de 3 302 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 642	10 387	2 492	10 556
Rémunération de réseau (2)	330	1 298	311	1 320
Rémunération du dépositaire (3)	330	1 298	311	1 320
<b>Total</b>	<b>3 302</b>	<b>12 983</b>	<b>3 114</b>	<b>13 196</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

## 5-5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le quatrième trimestre 2016, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	-	30	-	42
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	-	-	-	-48
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>

## NOTE 6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### *Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :*

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la " SICAV L'INVESTISSEUR " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 386 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.